

À l'attention de M. Daniel ROUSSET
MAIRE DE LA TRANCLIERE
301, rue de la Dombes
01160 La Tranclière

REF: 0897

Affaire suivie par : Thierry VUARAND
Chargé d'études urbanisme
04 74 24 19 21

Objet : Modification du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire, Daniel

Vous avez notifié à Grand-Bourg-Agglomération le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de La Tranclière conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification du PLU a pour objet l'ajustement des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le repérage des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination et diverses adaptations réglementaires.

Les ajustements apportés aux OAP emportent une majoration de la densité des opérations d'habitat en cohérence avec les objectifs visés dans le Schéma de Cohérence Territoriale Bourg-Bresse-Revermont.

Grand Bourg Agglomération émet un avis favorable au titre du SCOT sur ce projet de modification du PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bonne à toi.

Le Vice-Président

Guillaume FAUVET
Délégué à la stratégie
territoriale et au foncier